N° 6
MAI
2026

IDEAS-Africa Network LBG (IDAN)

POLICY BRIEF

SOUTENABILITÉ DE LA DETTE EXTERNE ET RECONQUÊTE DE LA SOUVERAINETÉ*

Jean-François Ponsot

Principaux enseignements

- Ce *Policy brief* présente les principaux et récents résultats de la littérature académique relatifs à la soutenabilité de la dette dans les économies en développement, en mettant l'accent sur les facteurs ayant contribué à sa dégradation fortement marquée en Afrique subsaharienne.
- Il identifie ensuite les leviers susceptibles de ramener la dette souveraine sur une trajectoire soutenable et de restaurer des marges de manœuvre affranchies des logiques austéritaires pour conduire des politiques de développement autonomes de long terme.

Le fardeau de la dette et l'échec de l'austérité budgétaire

Contrairement à une opinion répandue, les dettes publiques des économies africaines ne se sont pas ancrées dans une trajectoire défavorable avec la crise pandémique de la Covid-19. Les années 2010 avaient déjà mis en évidence une nette accélération des ratios d'endettement. Le choc de 2020 a cependant provoqué une hausse brutale et supplémentaire des besoins de financement, sous l'effet combiné de la baisse des recettes, des dépenses d'urgence sanitaire et sociale, puis du renchérissement des denrées alimentaires, de l'énergie et des taux d'intérêt internationaux. Selon la Banque africaine de développement, le ratio médian dette/PIB est passé de 54,5 % en 2019 à 64 % en 2020, puis s'est stabilisé autour de 63,5 % entre 2021 et 2023, avant de s'accélérer à nouveau depuis 2025 (65 %).[1]

Cette dynamique est particulièrement marquée pour la dette extérieure. Le service médian de la dette extérieure, pour 49 pays, est ainsi passé de 6,8 % des recettes publiques sur la période 2015-2019 à 10,6 % sur la période 2020-2022. En 2024, les pays africains ont dû consacrer environ 74 milliards de dollars au service de la dette, contre 17 milliards en 2010, dont 40 milliards dus à des créanciers privés. La structure de la dette accentue ces fragilités. La dette commerciale représente désormais plus de 40 % de l'encours total de la dette extérieure, dont environ 70 % est libellé en dollars, ce qui expose les États aux hausses de taux, aux dépréciations de change et à des refinancements coûteux. La dette intérieure a également augmenté, passant de 32 % du total de la dette publique en 2010 à 39 % en 2023.

Face à ces tensions, de nombreux pays ont engagé des politiques de consolidation budgétaire. Celles-ci prennent deux formes principales. D'une part, l'augmentation des recettes publiques. D'autre part, la rationalisation des dépenses, cette dernière étant généralement privilégiée[2]. Dans les pays les plus vulnérables, l'assainissement budgétaire est souvent articulé à des restructurations de dette. Le Ghana, dont la dette publique atteignait près de 90 % du PIB fin 2022, a restructuré sa dette intérieure et obtenu un accord avec ses créanciers officiels en janvier 2024.

Jean-François Ponsot
Professeur des Universités, PACTE, Université Grenoble Alpes.
E-mail : jean-francois.ponsot@univ-grenoble-alpes.fr

Comment citer :
Ponsot, J. (2026) Soutenabilité de la dette externe et reconquête de la souveraineté, IDAN Policy Brief, n°6, IDEAS-Africa Network LBG, Accra et Dakar : Ghana et Sénégal.

* Les vues exprimées ici engagent leur(s) auteur(s) et non IDAN.

[1] Banque africaine de développement. (2025). Perspectives économiques en Afrique 2025. Abidjan, BAD.

[2] L'Angola a ainsi engagé une réforme des subventions aux carburants, une réduction du seuil de TVA, une réforme de l'impôt sur les sociétés, l'introduction d'une taxe foncière et la rationalisation des incitations fiscales. L'Égypte a réduit les subventions non ciblées aux carburants, supprimé 19 exonérations de TVA sur 58 et adopté une taxe carbone. L'Éthiopie a rationalisé les exonérations fiscales, révisé les droits d'accise, renforcé la fiscalité automobile et développé les outils numériques de l'administration fiscale.

La Zambie, dont la dette publique avait culminé à 150 % du PIB en 2020, a conclu en mars 2024 un accord de restructuration de 3 milliards de dollars avec les détenteurs d'obligations externes. L'Éthiopie a, pour sa part, obtenu un moratoire sur le service de la dette bilatérale officielle due entre janvier 2023 et décembre 2024.

Cependant, ces politiques d'assainissement budgétaire posent deux problèmes. Dans le meilleur des cas, elles ne restaurent que très partiellement la soutenabilité de l'endettement. Surtout, elles réduisent considérablement les marges de manœuvre nécessaires à la conduite de politiques de développement ambitieuses. La contradiction est donc forte. D'un côté, les États doivent consolider leurs finances publiques afin d'éviter le surendettement, de restaurer leur crédibilité et de retrouver l'accès aux financements. De l'autre, cette consolidation limite les investissements nécessaires dans les infrastructures, l'éducation, la santé, la transition écologique et la transformation structurelle[3].

Le niveau élevé d'endettement et les coûts de financement contraignent ainsi les États africains à réduire certaines dépenses essentielles et à réaffecter au service de la dette des ressources initialement destinées au développement. Le risque est alors celui d'un cercle vicieux : la dette impose l'austérité, l'austérité freine l'investissement public, le ralentissement de l'investissement limite la croissance future, et une croissance plus faible rend la dette plus difficile à stabiliser. Dans ces conditions, la consolidation budgétaire ne peut constituer, à elle seule, une stratégie de développement et de transformation structurelle. D'autant que le problème de fond n'est pas tant le niveau de la dette en soi, que son usage et sa soutenabilité à long terme.

Comprendre la soutenabilité des dettes souveraines

Les travaux académiques ne concluent pas tous à la nécessité de politiques d'austérité pour assurer la croissance, loin de là. Les résultats empiriques et les expériences passées montrent que la soutenabilité de la dette souveraine repose sur des mécanismes bien plus complexes.

Il convient d'abord de rejeter l'idée de plafonds universels d'endettement au-delà desquels la crise serait inévitable. L'étude très influente de Reinhart Rogoff[4], qui suggérait un seuil critique d'environ 60 % du PIB à ne pas dépasser pour les économies émergentes (90 % pour les pays de l'OCDE), a largement servi de justification aux politiques d'austérité. Elle mettait en évidence une corrélation entre dette élevée et ralentissement de la croissance, attribuée notamment à des effets d'éviction, à la hausse des primes de risque et à une vulnérabilité accrue aux crises. Toutefois, ces résultats ont été fortement contestés pour des raisons de méthodologie et de causalité. La littérature tend désormais vers l'idée qu'il n'existe pas de seuil universel. Les défauts souverains des années 2020 (Argentine, Belize, Équateur, Suriname, Zambie, Ghana, Éthiopie, Mozambique, Liban, Sri Lanka) sont survenus à des ratios dette/PIB très hétérogènes, allant de 30 % à 160 % ! Les cas extrêmes du Japon (230 %) ou de Singapour (176 % en 2025), sans difficultés majeures de refinancement, contredisent par ailleurs l'idée de seuils mécaniques.

[3] L'expérience de la Jamaïque est souvent citée comme l'un des rares exemples de consolidation budgétaire réussie, avec une réduction exceptionnelle de la dette publique, passée de 144 % du PIB en 2012 à 72 % en 2023, avec un objectif inférieur à 60 %. Cette stratégie a reposé principalement sur le maintien, sur une longue période, d'excédents budgétaires primaires élevés (de l'ordre de 7 % du PIB). Toutefois, cette expérience a largement montré ses limites, de l'aveu même du FMI. Elle s'est accompagnée d'une croissance très faible (inférieure à 0,75 % par an), ainsi que des arbitrages budgétaires contraignants, limitant fortement les marges de manœuvre pour le développement. En outre, elle a reposé sur des conditions institutionnelles et politiques difficilement reproductibles ailleurs (Arslanalp, S., Eichengreen, B., & Peter, B. A. 2024. Debt reduction: The Jamaica exception. Brookings Papers on Economic Activity, spring).

[4] Reinhart, C. M., & Rogoff, K. S. (2010). Growth in a Time of Debt. American Economic Review (Papers & Proceedings), 100(2), 573-578.

D'autres déterminants de la soutenabilité de la dette méritent donc d'être rappelés. La règle dite « d'or », fondée sur l'écart (r – g), indique que, si le taux d'intérêt réel sur la dette (r) est inférieur au taux de croissance du PIB (g), le ratio dette/PIB tend à se stabiliser, voire à diminuer, même en présence d'un déficit primaire modéré. Lorsque la croissance est supérieure au coût de l'emprunt, elle contribue en effet à « diluer » mécaniquement le poids de la dette. À l'inverse, lorsque r > g, la stabilisation du ratio d'endettement requiert la réalisation d'excédents budgétaires primaires plus élevés, ce qui rend la soutenabilité de la dette plus fragile et accroît les contraintes pesant sur la politique budgétaire.

Le multiplicateur de dépenses budgétaires réhabilite l'idée que lorsque l'État augmente ses dépenses publiques, il peut générer une demande supplémentaire dans l'économie, qui se traduit par des revenus supplémentaires pour les entreprises et les ménages. Ces agents réinjectent une partie de ces revenus en dépenses, ce qui crée une nouvelle onde de demande, puis encore une autre, de manière successive, jusqu'à ce que l'effet s'épuise. Le multiplicateur mesure alors le rapport entre la hausse finale du PIB et le montant de dépense publique initiale. Par exemple, un programme de grands travaux (infrastructures, énergie, santé, etc.) génère des revenus pour des entreprises, des salariés et des sous-traitants, qui dépensent à leur tour, amplifiant l'effet sur la production globale. A l'inverse, l'austérité budgétaire comprime la demande globale et accentue le poids de la crise et la charge de la dette. Les travaux empiriques montrent que cet effet vertueux du multiplicateur est d'autant plus grand lors d'un ralentissement ou une récession de l'économie, qu'il est plus efficace pour les dépenses d'infrastructures, mais qu'en revanche, si l'économie est déjà proche du plein-emploi ou si la demande fuit en importations, le mécanisme de chaîne de revenus se réduit et le multiplicateur devient plus faible.

Les travaux s'inscrivant dans la lignée de ceux de Eggertsson[5] insistent par ailleurs sur la nécessité d'une coordination étroite entre la politique budgétaire et la politique monétaire afin de parvenir à un *policy mix optimal*. Pour consolider la soutenabilité de la dette, le gouvernement et la banque centrale doivent ainsi agir de concert, en poursuivant des objectifs cohérents, une condition qui n'est pas toujours aisée à remplir dans un cadre d'union monétaire. Dans cette perspective, le cadre institutionnel de l'UEMOA est très contraignant, car la BCEAO (à l'instar de la Banque centrale européenne dans la zone euro) doit mener une politique monétaire commune, censée convenir à l'ensemble des pays membres de l'UEMOA, alors même que leurs situations macroéconomiques, leurs contraintes et leurs priorités peuvent diverger sensiblement. Le partage du pouvoir monétaire apparaît dès lors comme un exercice délicat, qui ne conduit pas nécessairement à un policy mix optimal et encore moins à une politique budgétaire expansionniste.

S'émanciper de la dépendance à la dette externe

La soutenabilité de la dette des économies en développement tient aussi à l'asymétrie très forte du système international qui réduit l'exercice de leur souveraineté, en comparaison de celle des « pays-centre ». Les économies en développement sont moins souveraines notamment, en raison de la structure de leurs dettes externes. La thèse du « péché originel » (original sin) explique qu'une part importante de la dette externe est libellée en devises fortes alors que les revenus, bases fiscales et recettes non exportatrices sont principalement en monnaie domestique. Il s'agit là d'une asymétrie importante liée au système international actuel : les économies dites « avancées », telles que les Etats-Unis

[5] Eggertsson, G.B. (2011). What Fiscal Policy Is Effective at Zero Interest Rates? NBER Macroeconomics 2011-25: 59-112.

ou la France, elles, ne sont pas soumises au « pêché originel » car elles peuvent émettre des emprunts internationaux dans leur propre monnaie. La soutenabilité de la dette publique des économies en développement n'est donc pas liée uniquement à vulnérabilité isolée des pays débiteurs, elle découle aussi de la hiérarchie monétaire internationale[6].

Cette contrainte d'endettement en devises réduit considérablement les marges de manœuvre des économies en développement. Si le taux de change se déprécie, la charge réelle de la dette en devises augmente significativement, même si le montant nominal n'a pas changé, ce qui accroît fortement le risque de défaut. L'impossibilité de s'endetter dans leur propre monnaie crée une dépendance vis-à-vis des marchés de change, des taux d'intérêt de la devise de référence (souvent le dollar ou l'euro) et des chocs de confiance, rendant leur trajectoire de dette beaucoup plus fragile que celle des pays qui peuvent se financer en monnaie domestique.

Pour honorer leur dette en devises, les pays en développement doivent alors mobiliser des devises, ce qui les conduit à intensifier les exportations, à rationner les importations ou à entamer leurs réserves de change. Cette contrainte pèse durablement sur les stratégies de développement, en imposant la nécessité constante de capter des devises. Elle oriente ainsi les économies vers des modèles centrés sur l'exportation, au détriment de la demande interne et des priorités domestiques, et tend à les enfermer dans des trajectoires extractivistes lorsque leur spécialisation repose sur l'exploitation des matières premières. Au final, non seulement, la contrainte du « péché originel » fragilise la soutenabilité de la dette, mais elle renforce les logiques d'exploitation des salariés (le coût du travail doit rester faible pour maintenir la compétitivité-prix des exportations) et la dégradation environnementale.

Une autre difficulté tient au fait que l'émission de titres en monnaie domestique sur les marchés internationaux demeure une opération complexe. Dans les années 2010, des pays comme le Brésil, la Colombie ou la Russie avaient innové en cherchant à s'émanciper du « péché originel ». Toutefois, ces initiatives ont rapidement été limitées, voire abandonnées, en raison de la réticence des créanciers internationaux et du fait que ces émissions en monnaies locales se révélaient, *in fine*, plus coûteuses que les emprunts en devises[7]. Le premier trimestre 2024 a été marqué par une tentative de retour de plusieurs pays africains, notamment le Bénin, le Kenya et la Côte-d'Ivoire, sur le marché des euro-obligations, après plusieurs années d'interruption. Ce retour s'est toutefois effectué à des coûts plus élevés et majoritairement en devises étrangères.

Dans ce contexte, une solution souvent évoquée est celle de privilégier davantage le levier régional, en particulier à travers le marché de la dette publique de l'UEMOA, en mobilisant des ressources libellées en franc CFA. En mars 2025, la Côte d'Ivoire a réalisé une émission obligataire libellée en franc CFA sur un marché international accessible aux investisseurs globaux (220 milliards de FCFA à un taux de 6,875 % sur une maturité de trois ans). Si ce type d'opération constitue une tentative de contourner le « péché originel », l'architecture actuelle de l'UEMOA ne permet cependant pas de s'en détacher complètement[8].

[6] Fritz, B., de Paula, L. F., & Prates, D. M. (2018). Global currency hierarchy and national policy space: A framework for peripheral countries. European Journal of Economics and Economic Policies: Intervention, 15(2), 208–218.

[7] Faudot, A. & Ponsot. J.F. (2016). The Dollar Dominance : Recent Episode of Trade Invoicing and Debt Issuance." Journal of Economic Integration, 31.1: 41-64.

[8] Car la BCEAO est contrainte de détenir suffisamment de réserves en devises (Pigeaud, F. & Sylla N.S. 2018. L'arme invisible de la Françafrique. Une histoire du franc CFA, Paris, La Découverte). Dans la zone UEMOA, où les déficits commerciaux sont chroniques, ces réserves proviennent principalement de l'endettement extérieur. Dans ce contexte, la capacité d'emprunter en CFA sur le marché régional dépend donc de la capacité préalable à s'endetter en devises, ce qui n'élimine pas le « pêché originel ».

Retrouver des marges de manœuvre passe également par la renégociation de la dette externe. Cela suppose la réalisation d'un audit approfondi de la dette extérieure, préalable essentiel pour restaurer la crédibilité et rééquilibrer le rapport de force avec les créanciers internationaux. Une restructuration soutenable ne peut cependant être conçue du seul point de vue des créanciers : elle doit intégrer les contraintes macroéconomiques et les capacités réelles de remboursement du débiteur. Dans cette perspective, l'argument de *la courbe de Laffer* de la dette, popularisé par Paul Krugman[9], peut être mobilisé. Par analogie avec l'idée selon laquelle « trop d'impôt tue l'impôt », il souligne que « trop de dette tue la dette », en mettant en évidence une relation non linéaire entre le niveau d'endettement et la capacité de remboursement. Au-delà d'un certain seuil, un endettement excessif engendre un effet de surendettement *(debt overhang)* : les agents anticipent que les revenus futurs seront principalement affectés au service de la dette, ce qui décourage l'investissement et freine l'activité économique. Il en résulte un ralentissement de la croissance, une érosion de l'assiette fiscale et, *in fine*, une diminution de la capacité effective de remboursement.

Une réduction du stock de dette, via une restructuration ou une annulation partielle, peut donc améliorer la soutenabilité globale en relançant l'investissement et la croissance. Elle est, dans ce cas, non seulement dans l'intérêt du débiteur, mais aussi, paradoxalement, dans celui des créanciers, en maximisant les montants effectivement recouvrables à moyen terme. Si les discussions autour des restructurations se concentrent principalement sur la dette externe, il convient toutefois de ne pas négliger la dette intérieure des économies africaines. Les cas du Ghana et de la Zambie illustrent cette problématique. Les restructurations domestiques peuvent en effet avoir des effets sévères sur les créanciers résidents (banques, fonds de pension et épargnants), en particulier dans des systèmes financiers peu profonds.

Une option radicale, mais potentiellement efficace, si une partie de la dette externe s'avère être « illégitime » ou « odieuse », est d'envisager sa suspension unilatérale. L'exemple de l'Equateur, en 2008-2009, est instructif. Le gouvernement avait suspendu le paiement de certains titres arrivant à échéance en 2012 et 2030, avant de les racheter après leur forte décote, pour environ 900 millions de dollars alors qu'ils représentaient environ 3,2 milliards de dollars[10] de valeur faciale. L'efficacité de la mesure a reposé sur un fort consensus interne et s'applique essentiellement sur la dette externe.

Financement interne et souveraineté

Le lien étroit entre dette et souveraineté s'étend au-delà de la question de l'endettement en devises[11]. Tout d'abord, qui détient la dette ? Une première question essentielle. La soutenabilité de niveaux d'endettement élevés au Japon ou à Singapour, déjà évoquée, tient d'abord à la prédominance de créanciers résidents (plus de 90 %). À l'inverse, plus la part de la dette en devises ou le degré de dollarisation d'un pays est élevé, plus la dette apparaît fragile[12].

[9] Krugman, P. (1988). "Financing vs Forgiving a Debt Overhang," Journal of Development Economics, 29 (3), 253-268.

[10] Toussaint, E. (2024). Ecuador's poisoned loans from the World Bank and the IMF, CADTM. https://www.cadtm.org/Ecuador-s-poisoned-loans-from-the-World-Bank-and-the-IMF

[11] Pour les approches soulignant le rôle de la dette dans la souveraineté monétaire et l'autonomie financière, voir : Aglietta, M., Ould Ahmed, P. & Ponsot, J.F. (2016). La monnaie, entre dettes et souveraineté, Odile Jacob, Paris. Alami, I., Alves, C., Bonizzi, B., Kaltenbrunner, A., Koddenbrock, K., Kvangraven, I., & Powell, J. (2023). International financial subordination: A critical research agenda. Review of International Political Economy, 30(4), 1360–1386.
Murau, S., & van 't Klooster, J. (2023). Rethinking monetary sovereignty: The global credit money system and the state. Perspectives on Politics, 21(4), 1319–1336.

[12] Pour une évaluation des contraintes macroéconomiques et de la perte de souveraineté des économies dollarisées, voir Ponsot, J.-F. (2019). Économie politique de la dollarisation. Mondes en développement, 188.

Ensuite, depuis la fin des années 2000, plusieurs économies émergentes et en développement ont cherché à diversifier leurs créanciers extérieurs afin de réduire leur dépendance à l'égard des prêteurs traditionnels, qu'ils soient bilatéraux (États-Unis en Amérique latine, France en Afrique subsaharienne) ou multilatéraux (tels que la Banque mondiale), ainsi que des conditionnalités associées. Cette recomposition portée par des considérations économiques mais aussi géopolitiques, s'est traduite par la montée en puissance rapide de la Chine comme partenaire commercial et financier privilégié. L'intensification des échanges sino-africains, passés d'environ 10 milliards de dollars en 2000 à 282 milliards en 2023, n'a toutefois pas modifié la structure des échanges, l'Afrique demeurant principalement exportatrice de produits primaires et importatrice de biens manufacturés. Sur le plan financier, la dette extérieure africaine s'est nettement réorientée en direction de la Chine, la Chine étant désormais le premier créancier bilatéral (avec 42 % des financements en 2022, loin devant la France avec 10 % et l'Arabie saoudite avec 7,9 %).

Loin de favoriser un financement du développement plus soutenable, cette réorientation des flux et les nouvelles modalités d'assistance financière et de restructuration de la dette se sont accompagnées de nouvelles formes de dépendance financière, souvent marquées par une faible transparence des montants et des conditions. La « dette chinoise » a ainsi contribué, dans plusieurs cas (Équateur et Venezuela en Amérique latine, Zambie, Éthiopie ou Angola en Afrique Subsaharienne) à une dégradation significative des trajectoires d'endettement, renforçant les vulnérabilités externes plutôt que l'autonomie financière et le financement des ODD.

Enfin, n'oublions pas le débat controversé autour de la pertinence du financement monétaire du déficit budgétaire. La banque centrale doit-elle être mobilisée pour desserrer la contrainte financière des Etats ? Cette question est largement discutée depuis la généralisation du principe d'indépendance de la banque centrale à l'égard du gouvernement. D'un point de vue théorique, se priver de la capacité de financement de la banque centrale, c'est en effet renoncer à la souveraineté[12] et revient à s'imposer une contrainte financière inutile, car les gouvernements n'émettent pas nécessairement des obligations pour obtenir les fonds nécessaires à leurs dépenses, mais pour influencer les conditions du crédit privé via les taux d'intérêt[13]. Dans les faits, le financement monétaire est la règle plutôt que l'exception dès lors que le cadre de la souveraineté monétaire est appliqué, que ce soit dans les économies dites « avancées » ou dans les économies émergentes et en développement[14]. Plus largement, l'option d'une possible réduction/annulation de la dette souveraine détenue la banque centrale, si elle est insoutenable, devrait être une option à envisager. L'architecture de l'UEMOA et les prérogatives de la BCEAO ne permettent donc pas, dans leurs configurations actuelles, de mener des politiques pleinement souveraines, tant sur le plan budgétaire que monétaire. Il conviendrait donc de les réformer en profondeur.

[12] Voir Tymoigne, E. (2020). Monetary sovereignty: Nature, implementation, and implications. Public Budgeting & Finance, 40(3). Et Tcherneva, P. R. (2016). Money, power, and monetary regimes (Working Paper No. 86). Levy Economics Institute of Bard College.

[13] Wray, R. (2024). Sovereign currency and non-sovereign budgets: the Modern Money Theory approach to provincial, state, and local government budgets," in: Yeva Nersisyan & L. R. Wray (eds.), The Elgar Companion to Modern Money Theory, pp.378-385, Edward Elgar Publishing.

[14] Voir Berkeley, A., Ryan-Collins, J., Tye, R., Voldsgaard, A., & Wilson, N. (2025). The Self-Financing State: An Institutional Analysis of Government Expenditure, Revenue Collection and Debt Issuance Operations in the United Kingdom. Journal of Economic Issues, 59(3), 852–880. Felipe, J. & Fullwiler, S. (2022). "How 'Monetization' Really Works. Examples from Three Asian Nations' Responses to Covid-19." Review of Political Economy 34 (3): 397–419.

[15] Voir : Gadha, M. B., Kaboub, F., Koddenbrock, K., Mahmoud, I., & Sylla, N. S. (Eds.). (2022). Economic and Monetary Sovereignty in 21st Century Africa. London: Pluto Press. Nubukpo, K., Ze Belinga, M., Tinel, B. & Dembele, D.M. (dir.) (2016). Sortir l'Afrique de la servitude monétaire. À qui profite le franc CFA ?, Paris, La Dispute.

IDEAS-Africa Network LBG (IDAN)

Bureau d'Accra :
Kwame Nkrumah Complex, Institute of Africa Studies, University of Ghana, Legon, Ghana

reponse@idan.africa

Bureau de Dakar :
Lot 55-56, Immeuble Serigne Saliou 8e étage, Appt 8A près Cité CPI, VDN | Dakar – Sénégal

+221 33 826 15 40
dakaroffice@idan.africa